



**Ville de BRESLES**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**MERCREDI 17 JUIN 2020**  
**COMPTE-RENDU**

L'An Deux Mille vingt,  
Le MERCREDI 17 JUIN

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 11 Juin 2020, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - **MAIRE**

**PRESENTS** : Monsieur CRUCET Christophe, Madame LANGLET Bernardine, Monsieur PULLEUX Sébastien, Madame MENARD GAULTIER Valérie **ADJOINTS**

Mesdames et Messieurs, GILLAIN Régine, MAGNIER Michel, PILLON Pierre Alexandre, DUTRIAX Bruno, MESNARD Katia, LEONARDI Frédéric, DUQUESNOY Véronique, SERVOISIER Anne, BUISSON Laetitia, HENRY Nathalie, SITALAPRESAD Rodolphe, LEVESQUE Cédric, COPPE Thomas, CAYER Marine, GOEFFRE Guillaume, SIRAUT Jean-Marie, BEAUVAIS Cécile, MARTOT Philipe, ELOY Jason  
**CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

**ABSENTS REPRESENTE(E)S**

Madame JIMENEZ Valérie donne pouvoir à Monsieur CORDIER Dominique  
Madame MINEL Ambre donne pouvoir à Monsieur ELOY Jason

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame CAYER Marine

**ORDRE DU JOUR :**

**❖ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPOS) DE L'EAU POTABLE 2019**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la ville a conventionné, par le biais d'une délégation de service public, pour la gestion de l'eau potable.

C'est pourquoi, il propose d'en faire une présentation sous forme de rapport, au titre de l'année 2018.

En ce qui concerne le service public de l'eau potable, le délégataire est VEOLIA en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2007 pour une durée de 12 ans.

L'objet de ce contrat est la production, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable.

La population desservie est estimée à 4226 habitants pour 1776 abonnés.

Le prix du m3 d'eau potable est de 1,27 euros TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2019 contre 2,42euros TTC/m3 dans l'Oise.

Une présentation sur power point est faite, un rapport sera présenté tous les ans aux membres du conseil. Le RPQS est un rapport distinct du rappel annuel.

En 2019, le prestataire change. HYDRA devient le fournisseur en lieu et place de VEOLIA.

La commune de BRESLES fait partie des communes de l'OISE où le prix de l'eau est le plus bas (1,27 euro).

Monsieur Christophe CRUCET indique que le contrat avec VEOLIA arrivait à échéance. Il ajoute qu'il y a eu des échanges et des consultations entre membres de l'ancienne liste, et la décision a été prise pour les habitants de la commune de changer de fournisseur d'eau et de travailler avec HYDRA.

L'offre n'était pas seulement financière, le cahier des charges répondait parfaitement aux attentes des Breslois.

Monsieur le Maire indique qu'il apprécie entendre que le prix de l'eau pour les habitants de Bresles est aussi bas, cela répond à ses attentes en tant que Maire de la commune.

Monsieur Christophe CRUCET explique que les poteaux à incendie ne sont pas utilisés pour le nettoyage de la voirie. L'eau de la commune est de bonne qualité, elle peut de ce fait être bue par les habitants sans crainte.

Monsieur Christophe CRUCET ajoute qu'il n'y a plus aucun branchement en plomb au niveau des canalisations. De même, les compteurs d'eau de chaque habitation devraient être changés, afin de répondre aux normes et de garantir un meilleur relevé. Cependant le délégataire se plaint de ne pas pouvoir accéder aux compteurs de toutes les habitations certains étant à l'intérieur et difficiles d'accès.

Monsieur le Maire, rappelle que le changement de compteur fait partie des obligations du délégataire et que tous les compteurs de plus de quinze ans doivent faire l'objet de ce changement. Monsieur le maire tient à ce que cette obligation soit respectée.

La perspective serait de pouvoir remédier au système de mono ressource. Si un jour il y a un problème, il n'y a pas de solution de secours.

Monsieur Christophe CRUCET précise que certains habitants ont rencontré des problèmes concernant leur facturation. VEOLIA n'a pas transmis de façon correcte les dossiers au nouveau délégataire.

De même, les habitants ont rencontré des soucis de gestion de réception des dossiers. Beaucoup de Breslois se sont retrouvés en difficulté suite à cela.

Les changements des canalisations en plomb avaient été pris en charge par VEOLIA, avant la fin du contrat.

Madame Virginie TOSSER demande comment les habitants doivent procéder pour le changement du compteur.

Monsieur le Maire répond que les habitants doivent contacter le délégataire HYDRA.

Monsieur Jean-Marie SIRAUT demande quand a commencé l'étude du mono captage et s'il est possible de donner une information aux habitants sur ce point via les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire répond qu'une étude est en cours depuis deux ans, avec les communes voisines (Rémérangles, Litz, La Neuville en Hez).

Il ajoute qu'il est possible de diffuser cette information lorsqu'elle sera effective.

Monsieur Sébastien PULLEUX explique que le délégataire travaille par secteur, il ne peut pas se permettre de se disperser sinon il perd le marché.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y aura chaque année une réunion du conseil durant laquelle une présentation de HYDRA sera faite.

De même, la compétence de l'eau va être transmise à la CAB.

Monsieur Philippe MARTOT demande pourquoi les compteurs d'eau rue Pierre Deméru sont sur le trottoir pour certaines maisons.

Il s'agit de compteurs récents; ils se trouvent sur les trottoirs afin d'en faciliter l'accès.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**ADOpte à l'unanimité** ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019.

## **❖ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS (CAB) : EAU POTABLE – CONVENTION DE DELEGATION**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée Délibérante que dans le cadre de la délégation de la compétence eau potable, le conseil communautaire s'était prononcé favorablement le 13 décembre 2019 et que la commune avait pris une délibération pour approuver les termes de la convention.

Toutefois, la loi "engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique" ayant été adoptée le 27 décembre 2019, la préfecture de l'Oise a demandé qu'une nouvelle délibération soit prise postérieurement à la loi afin de régulariser la situation.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de signer une nouvelle convention de délégation avec la CAB.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**ADOpte à l'unanimité** ce projet de convention de délégation d'eau potable.

### **❖ PATRIMOINE : BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'OISE (UMO)**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée Délibérante que les locaux communaux de l'actuelle Médiathèque Madeleine ODENT seront vacants à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2021. L'actuelle Médiathèque sera transférée rue Dumoulin Provost.

La signature de ce bail a pour objet d'accueillir le siège social de cette association à Bresles au sein des locaux actuellement occupés par les services de la Médiathèque Madeleine ODENT.

La nouvelle médiathèque sera livrée pour le premier trimestre 2021, les locaux de l'ancienne seront donc vacants à cette date.

Le choix s'est porté sur Bresles au vue de la localisation de la ville, qui est pratique d'accès.

De plus, cela sera bénéfique à la commune, l'association emploie trois salariés permanents, mais organise environ cinquante manifestations par an. Cela sera bénéfique aux commerçants de proximité.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée Délibérante de signer un bail emphytéotique avec l'Association des Maires de l'Oise.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique avec l'Association des Maires de l'Oise concernant les locaux actuels de la médiathèque.

### **❖ MEDIATHEQUE : RAPPORT D'ACTIVITE – ANNEE 2019**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le rapport d'activité de la Médiathèque Madeleine ODENT, pour l'année 2019, tel que joint en annexe.

Madame Bernardine LANGLET explique que l'année 2019 aura été une année de transition pour la médiathèque Madeleine ODENT, il y a eu une évolution de l'équipe, et un développement des activités.

En 2020, il y a eu une ouverture élargie, des recrutements et une préparation au déménagement. La pandémie a provoqué une baisse d'activité. L'ouverture de la nouvelle médiathèque, est reportée au premier trimestre 2021.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**ADOpte**, à l'**unanimité**, le rapport d'activité 2019 de la Médiathèque

## **❖ MEDIATHEQUE : MOBILIER : RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée Délibérante que la Ville de Bresles, à travers la SAO, a lancé une consultation pour le lot rayonnage, mobilier divers et de confort de la future médiathèque.

Une seule entreprise a répondu, la société SILVERA.

Après négociation, l'offre de la société SILVERA, d'un montant de 102 576,49 euros HT soit 123 091,79 euros TTC, apparaît conforme au cahier des charges.

Une proposition de choix de mobiliers pour l'aménagement de la médiathèque est faite. Il apparaît que chaque proposition est conforme au cahier des charges.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée Délibérante d'approuver la demande de subventions et de l'autoriser à signer ce marché.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE**, à l'**unanimité**, la demande de subvention, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce marché.

## **❖ DEMANDE DE SUBVENTION : HALLE AUX BULLES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante le projet d'instaurer annuellement une journée autour de la Bande Dessinée à Bresles après le succès de la première édition en 2019.

Si pour cette année, en raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19, la décision a été prise en plein confinement de reporter l'édition 2020 à l'année 2021, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de la possibilité d'obtenir des subventions auprès de nos partenaires.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter toutes les subventions possibles en ce domaine.

Monsieur le Maire demande au conseil l'accord pour une demande de subvention pour cette prochaine édition à venir.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**AUTORISE**, à l'**unanimité**, Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention pour l'édition à venir.

❖ **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS (CAB) AU TITRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (FDC) – PROJET ALSH ADOLESCENT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante le projet de création de nouveaux locaux pour l'ALSH Adolescent.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la CAB au titre du Fonds de Développement Communautaire.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au titre du FDC.

❖ **POLE SANTE : CONVENTION AVEC LA SA HLM DU BEAUVAISIS – GARANTIES DE LOYER**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée Délibérante le projet de Pôle Santé.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire expose que la SA HLM du Beauvaisis est le partenaire de la Ville pour la réalisation de cette opération.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet de convention avec la SA HLM du Beauvaisis tel que présenté.

Pour rappel, le cadre de la convention prévoit la création du Pôle Santé et 17 logements. La SA HLM souhaite une garantie de la commune d'un maintien des loyers même si les logements restent libres.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une formalité, une liste d'attente étant déjà constituée pour les logements et locaux médicaux. Il ajoute que, dans la poursuite des travaux, une sente va relier le Pôle Santé à la rue du Général de Gaulle via le jardin de Mme LECOEUICHE.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer cette convention avec la SA HLM du Beauvaisis afin de mettre en place le maintien des loyers.

## **❖ RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LE CCAS ET LA SALLE POLYVALENTE ROBERT GOURDAIN**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée Délibérante que des agents de la Ville exercent leurs activités professionnelles tant pour la Ville que pour le CCAS ainsi que la salle Robert Gourdain.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'établir une ou plusieurs conventions de mise à disposition de personnel afin de mieux répartir les charges de masse salariale sur les budgets concernés (budget de la Ville, CCAS et salle Robert Gourdain).

Cette convention permettra la répartition dans les différents budgets afin d'équilibrer les dépenses.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition pour permettre l'équilibre des budgets dans la répartition de la masse salariale.

## **❖ RESSOURCES HUMAINES : FILIERE POLICE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée Délibérante qu'il y a lieu de revoir le régime indemnitaire des agents de la filière Police Municipale.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'adopter le régime indemnitaire tel que proposé ci-dessous :

- Indemnité spéciale mensuelle de fonctions au taux de 20%
- Indemnité d'Administration et de Technicité au coefficient entre 0 et 8 pour les agents du service
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires lorsque la réalisation d'heures supplémentaires, demandée et validée par le responsable de service, et lorsque l'organisation du service ne permet pas l'octroi d'un repos compensateur.

Cette première étape permettra de mettre en place un service de Police Municipale digne d'une ville de 5000 habitants.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à modifier le régime indemnitaire de la filière Police Municipale.

## **❖ DON : PIANO DE MADAME MADELEINE ODENT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier en date du 2 janvier 2020 de la part de Monsieur COPE.

Ce courrier a pour objet de proposer à la Ville de Bresles le don d'un piano ayant appartenu à Madame Madeleine ODENT.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ce don.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à accepter ce don.

### **❖ DON DU COLLEGE DE BRESLES : TABLE DE TENNIS DE TABLE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier en date du 14 janvier 2020 de la part de Monsieur le Principal du Collège de Bresles.

Ce courrier a pour objet de proposer à la Ville de Bresles le don de deux tables de tennis de table pour le périscolaire de la Ville de Bresles.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ce don.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à accepter ce don au profit du centre périscolaire Jacques Baize.

### **❖ DON DE MONSIEUR PATRICK GRECO : ORDINATEURS PORTABLES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du don de Monsieur Patrick GRECO de 10 ordinateurs portables.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ce don.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à accepter ce don au profit des écoles.

### **❖ DON DE LA SOCIETE CKI INFORMATIQUE : ORDINATEURS PORTABLES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du don de la société CKI Informatique de 2 ordinateurs portables (rectification il s'agit de deux postes fixes).



C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ce don.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à accepter ce don au profit des écoles.

## ❖ **TOUR DE TABLE**

Avant de clôturer la séance Monsieur le Maire propose un tour de table, pour permettre une prise de parole aux élus.

Madame Valérie MENARD GAULTIER informe les membres du conseil et les habitants de la commune, qu'elle est présente à la mairie les mercredis après-midi, pour recevoir les administrés voulant effectuer une demande de logements dans la commune. Elle ajoute qu'elle souhaite faire une priorité du confort des habitants de la commune.

Monsieur Philippe MARTOT souhaite revenir sur le point concernant la femme de ménage pour la salle Robert Gourdain, et le contrat en pièce jointe. Ce dernier se questionne sur l'entretien des locaux et se demande s'il n'y avait pas de ménage de fait avant la mise en place de ce poste. A raison de 12 heures par semaine.

Monsieur Hubert GAGE répond que le ménage était bien fait. Il s'agit en réalité d'une répartition budgétaire comme expliqué durant le conseil.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit de mutualiser les services. Il précise que c'est une vérité comptable.

Madame Cécile BEAUVAIS souhaite savoir s'il est possible d'avoir une vision calendaire pour les commissions sur les prochains mois.

Monsieur le Maire répond que les commissions seront mises en place très rapidement, mais qu'il n'y a pas encore de calendrier.

Il faut d'abord rattraper le temps perdu avec la pandémie et les interdictions de rassemblement en restaurant, en amont les conseils municipaux, et mettre en place les différentes commissions de travail afin que chacun puisse prendre ses marques.

Monsieur Jean-Marie SIRAUT souligne qu'il a été interpellé par des habitants de la commune sur l'arrêt des feux tricolores et demande quand la réparation sera prévue.

Monsieur le Maire explique qu'il aurait fallu téléphoner en mairie pour obtenir une réponse. Il s'agit d'une puce informatique qui est défaillante. Les techniciens sont venus pour la réparation qui s'avère plus complexe que prévue, compte tenu des délais de livraison plus importants dans le contexte de pandémie.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est joignable sur son téléphone portable pour toute question.

Monsieur Jean-Marie SIRAUT se demande si les réseaux sociaux n'auraient pas pu véhiculer l'information via la page Facebook.

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'un forum de discussion. Il ajoute qu'il est plus judicieux d'appeler la mairie que de le faire sur les réseaux sociaux.

D'autres outils tels que le panneau d'affichage ou le journal municipal sont en place pour ce genre d'informations.

Monsieur Jean-Marie SIRAUT ajoute que des habitants de la rue Marcel Dassault ont transmis un courrier à Monsieur le Maire et s'étonnent de ne pas avoir reçu de réponse de sa part.

Monsieur Christophe CRUCET répond qu'il est compliqué de répondre à un courrier qui se veut anonyme, bien que la source du courrier soit connue.

Il est écrit dans ce courrier que les services de la gendarmerie ont été contactés mais ne se sont pas déplacés. Il précise que c'est faux puisqu'il n'y a aucune trace d'enregistrement d'appel venant de ce quartier pour les raisons exposées. Il s'agit là de dénonciations de quartier.

Les habitants sont coutumiers des plaintes, les dos d'ânes ont été réalisés à leur demande. La pétition a bien été vue mais aucune réponse n'y a effectivement été apportée.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a reçu deux habitants de ce quartier suite aux plaintes de voisinage. Il précise qu'il ne s'agit pas de nouveaux habitants.

En cas de nuisances de ce genre il suffit d'appeler la gendarmerie qui est en mesure de régler ce genre de problème. Le maire de la ville n'est pas « un shérif ».

Si la gendarmerie ne veut pas prendre la plainte, il faut dans ce cas saisir le procureur. C'est un fait, un enfant joue en faisant du bruit, on ne peut pas l'en empêcher.

Monsieur Philippe MARTOT demande s'il ne faut pas passer par la police municipale avant la gendarmerie.

Monsieur le Maire répond qu'ils travaillent ensemble.  
Pour ce qui est du tapage nocturne, il faut interpellier la gendarmerie.

La police municipale met des procès-verbaux de stationnement ou pour le non ramassage des déjections canines.

Monsieur Guillaume GEOFFRE explique qu'en ce qui concerne l'information et la communication, il y a la page Facebook mise régulièrement à jour, mais pas seulement. Il y a aussi l'alerte- citoyen, par SMS. Il suffit de s'inscrire en remplissant le document disponible en mairie.

Monsieur Frédéric LEONARDI prend la parole :

Monsieur le Maire, si vous le permettez puis-je avoir la parole ?

Pour faire une déclaration que je souhaiterais vivement voir apparaître sur le compte rendu de ce jour.

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur SIRAUT, bonsoir,

Je pense que vous me connaissez, j'attaque mon troisième mandat.

J'ai appris, j'apprends et je demande à apprendre encore.

Toutes ces années au service de ma ville, sans aucun intérêt personnel.

Vous avez été élu en toute démocratie, Félicitations.

Je n'ai jamais pratiqué la langue de bois au court de mes deux mandats précédents, je dis toujours tout haut ce que je pense et mon désaccord s'il y a lieu en face des personnes concernées.

Ni voyez aucune attaque personnelle, ni grief vis à vis de vous.

Serez-vous en capacité de faire face comme troisième élu à la CAB, pour représenter les intérêts de notre ville ?

Ne serait-il pas plus judicieux de laisser votre place à quelqu'un qui porterait bien plus haut les intérêts de Bresles ?

Je pense que vu cette première expérience en tant qu'élu, vous ne serez pas assez qualifié pour représenter la ville si quelque chose pesait dans la balance lors de grande décision.

Bien entendu cela n'engage que moi et n'y voyez aucune attaque personnelle.

Qu'en pensez-vous Monsieur SIRAUT ?

Merci de m'avoir écouté.

Monsieur Jean-Marie SIRAUT remercie Monsieur Frédéric LEONARDI de ce message et ajoute que ne pas y voir d'attaque personnelle serait difficile alors qu'il lui est destiné.

Il ajoute qu'à partir du moment où l'on se porte candidat à la mairie, c'est qu'on est prêt pour cela et qu'il s'agit pour lui d'un mandat d'apprentissage, dans les domaines qu'il ne maîtrise pas. Il ajoute que nous sommes tous prêts à apprendre, et qu'il n'a rien à prouver. Son expérience s'est développée et s'étend au-delà de l'Oise. Le vote s'est fait de façon démocratique et il a été élu par les Breslois.

Il ajoute qu'il souhaite approfondir ses connaissances, et c'est pour cette raison qu'il a souhaité participer à certaines commissions. Le reste s'est réparti entre les différents membres de sa liste. Même sans connaissance, on peut être maire d'une commune à 18 ans c'est la loi.

Il indique également qu'il est tout à fait possible de lui téléphoner, comme l'a dit Monsieur CORDIER, pour lui poser des questions. Au travers de ce mandat, il a l'envie de connaître les autres et de travailler ensemble ».

Monsieur le Maire répond « Travailler avec nous mais pas ensemble ».

Monsieur Sébastien PULLEUX précise, pour répondre à Madame Cécile BEAUVAIS, qu'il pense pouvoir proposer une commission sur l'urbanisme mi-juillet. Il ajoute qu'il travaille sur un support qui sera simple et compréhensible pour tous.

Madame Bernardine LANGLET ajoute que le travail avec les écoles et services périscolaire a déjà débuté. L'éducation nationale propose le système de vacances apprenantes. Les quinze premiers jours de juillet et les quinze derniers d'août.

L'accueil des enfants se fera au centre de loisirs, il n'y aura pas de sortie de groupe ni même de séjour ».

Madame Cécile BEAUVAIS se questionne sur les séjours organisés par l'organisation départementale et demande pourquoi il en est autrement pour le centre de loisirs.

Monsieur le Maire répond qu'il faut prendre des décisions même si ce n'est pas toujours accepté.

En ce qui concerne les vacances apprenantes, un mail a été envoyé à chaque membre de l'équipe enseignante des écoles et pour le moment il n'y a eu aucune réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18.